

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DVD 39-2** Partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6<sup>ème</sup>) - DSP pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage - Modalités de passation.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 2 décembre 2015 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux", en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6<sup>ème</sup>), pour une durée de 7 ans, de l'autoriser à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation ;

Vu l'avis du conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6<sup>ème</sup>), pour une durée de 7 ans, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**